



CAPD du 5 juin 2009

MOTION DU SNUipp

Nouvelles règles du mouvement

Cette année, les opérations d'affectation des enseignants du 1er degré ont été modifiées afin de tenir compte des demandes ministérielles contenues dans la note du 29 octobre 2008 parue au BO du 6 novembre relative à la mobilité des personnels.

Ainsi, nos collègues ont eu connaissance du projet d'affectation les concernant dès le vendredi 29 mai 2009. Les délégué-es du personnels ont pu avoir à leur disposition les documents préparatoires ce même jour. Malgré un délai très court, les représentant-es et militant-es du SNUipp 81 ont tout mis en œuvre pour assurer le travail de vérification et de contrôle habituel garant de l'équité et de la transparence dans les opérations du mouvement. Nous dénonçons la volonté de l'administration de mise à l'écart des délégué-es du personnel. On peut d'ailleurs s'interroger sur ce que cette information faite aux personnels apporte aux collègues et au Service Public d'Education.

Seul le SNUipp 81 a permis aux enseignant-es du Tarn d'avoir à leur disposition des éléments et des outils leur permettant de s'assurer qu'ils n'étaient pas lésé-es ou que des erreurs n'avaient pas été commises.

Notre ministre avait déclaré à l'automne dernier que les enseignant-es méritaient mieux que leurs syndicats. Il a été largement désavoué lors des élections professionnelles de décembre où la participation a été plus forte que lors des précédentes. Certes, l'administration peut essayer de s'affranchir de la place et du rôle des délégué-es du personnel mais pour notre part, nous continuerons notre mission de représentant-es du personnel malgré cette remise en cause. Les nombreux appels des collègues, leur confiance réaffirmée nous poussent en ce sens.

Vous aviez imposé le vœu départemental contre l'avis de l'ensemble des représentant-es des personnels, le Tarn se retrouvant le seul département de Midi-Pyrénées à introduire cette nouveauté. Vous avez finalement changé d'avis en retirant ce vœu départemental pour la première phase et nous nous réjouissons pour l'ensemble des collègues que vous ayez finalement rejoint notre point de vue. Sur 650 personnes qui ont participé, seules 267 ont été affectées dont seulement 26 à TD sur vœu géographique. 202 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase. C'est dire l'utilité des changements qui nous ont été imposés, si ce n'est plus de stress pour les personnels et plus de travail pour les personnels de l'Inspection Académique dont on supprime des postes chaque année.

Nous renouvelons ici notre demande d'une phase d'ajustement avec publication des postes vacants, vœux sur ces postes et attribution au barème, après réunion d'un groupe de travail avec les délégué-es du personnel.